

**RÈGLEMENT 2000-07 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
AFIN DE RÉDUIRE LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
À SAINT-JEAN-CHRYSTOSTOME**

- ATTENDU** l'adoption par résolution en date du 21 mars 2000 du projet de règlement 2000-07 modifiant le schéma d'aménagement afin de réduire le périmètre d'urbanisation à Saint-Jean-Chrysostome;
- ATTENDU** l'avis de présentation donné par madame Danielle Roy-Marinelli, mairesse de Saint-Jean-Chrysostome, en date du 21 mars 2000;
- ATTENDU QU'** aucune municipalité n'a formulé d'avis concernant les dispositions de ce projet de règlement 2000-07;
- ATTENDU** les résultats de la consultation publique tenue lors de la séance régulière du Conseil de la MRC du 16 mai 2000 et consignés au procès-verbal de ladite réunion;
- ATTENDU** les dispositions de la résolution 20000207-22 adoptée par la Ville de Saint-Jean-Chrysostome lors de sa séance du 7 février 2000 et reçue à la MRC le 24 février 2000 demandant une modification au schéma d'aménagement afin de réduire les limites du périmètre d'urbanisation au sud des installations de Hydro-Québec;
- EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par monsieur Roger Noël appuyé par monsieur Philippe Laberge et résolu à l'unanimité
- QUE** le présent règlement 2000-07 soit adopté, savoir :

ARTICLE 1 **MODIFICATION DE LA CARTE 2 « LES GRANDES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE ET LES CONTRAINTES DE L'AMÉNAGEMENT »**

La carte 2 du schéma d'aménagement est modifiée afin de retirer des limites du périmètre d'urbanisation de Saint-Jean-Chrysostome un secteur situé au sud du rang Saint-Louis, le tout tel qu'illustré sur le plan 2000-07 joint aux présentes et faisant partie intégrante du règlement 2000-07. Ce secteur exclu du périmètre d'urbanisation fait partie intégrante de l'affectation « AGRICOLE » où les activités d'élevage sont prohibées.

ARTICLE 2 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

CHRISTIAN JOBIN
PRÉFET

BENOÎT CHEVALIER
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Copie certifiée conforme par


Benoît Chevalier, sec.-trés.
Ce 1^{er} jour de septembre 2000